

Des prix garantis pour votre tranquillité

Nous indiquons dans nos brochures les tarifs du séjour, du transport, de l'assurance complémentaire et des éventuelles options. Il n'y a **pas de mauvaise surprise** : aucun frais de dossier, pas de supplément à payer sur place. Nous avons fait le choix de prix **toutes taxes comprises (TTC), fermes et définitifs** au moment de l'inscription. Ainsi, une fois l'inscription ferme effectuée, **ASFRAB&MB prend à sa charge les éventuelles variations de la TVA, du cours des devises, des taxes aériennes et des surcharges carburants**

Des prestations tout compris

4 repas par jour

Tous les séjours incluent bien sûr la pension complète :

-Au petit déjeuner, au choix : laitage, chocolat, café, thé, pain, beurre, confiture, jus d'orange...

-Au déjeuner et au dîner : 1entrée, 1plat, 1dessert

-Au goûter par exemple : pain et chocolat, pain d'épice et jus d'orange, gâteaux et plateau de fruits...

Dans le cas de prescriptions alimentaires médicales (allergies, intolérances...), nous vous invitons à nous le signaler dès l'inscription. Nous aurons alors la possibilité de vous indiquer s'il est possible d'accueillir le participant conformément à ces prescriptions (en fonction de la destination, du centre d'accueil, de l'autonomie du jeune...)

Linge

Nous fournissons **draps et couvertures** dans tous nos centres (mais pas les serviettes de toilette, ni les duvets pour les séjours campés ou en auberge de jeunesse). Vous recevrez, dès l'inscription, une liste indicative des affaires à emporter. **Le linge des enfants est lavé** pendant le séjour, dès qu'il dure **plus de 8 jours** (pour les plus grands, sur certains séjours à l'étranger privilégiant l'autonomie, le lavage est à la charge des jeunes, encadrés par l'équipe d'animation). Il est vivement recommandé de **marquer les vêtements** pour éviter les pertes.

Argent de poche

Le prix du séjour inclut **toutes les activités**. Cependant, l'enfant peut amener de **l'argent de poche** pour acheter des cartes postales, des souvenirs, des bonbons... Nos équipes proposent systématiquement aux **enfants de moins de 14 ans de garder, à leur place, leur argent de poche**.

Venir avec un copain, une copine ?

Il est **tout à fait possible** de venir sur un séjour avec un ou une ami(e) et de **partager la même chambre** (sauf évidemment sur les centres avec chambres individuelles). Toutefois, sauf cas très particulier, nous tenons à éviter un écart d'âge important entre les enfants d'une même chambre (pas plus de deux ans). Notez également que la réglementation impose de loger garçons et filles dans des chambres distinctes.

Comment s'inscrire ? Comment régler ?

Vous pouvez inscrire votre enfant :

- Par **Internet** : après avoir rempli la fiche d'inscription en ligne, vous réglez par carte bancaire (Visa ou Eurocard Mastercard uniquement) grâce à notre système de paiement sécurisé:
 - Soit la **totalité** en une seule fois,
 - Soit en **2 ou 3 fois sans frais** : le premier règlement est égal au montant de l'acompte (30 %), le solde est ensuite prélevé directement en 1 ou 2 mensualités selon l'éloignement de la date du séjour (le solde devant être réglé au plus tard un mois avant le départ).
- Par **téléphone** : après avoir donné toutes les informations au téléphone pour que notre chargé(e) de clientèle remplisse la fiche d'inscription, vous pouvez régler par carte bancaire.
- Par **courrier** : il suffit de télécharger sur notre site web la fiche d'inscription, de l'imprimer, la remplir, et nous l'envoyer par courrier, accompagnée, à votre convenance :
 - d'un **chèque d'acompte**, établi à l'ordre de ASFRAB-MB, d'un montant égal à 30 % du coût total du séjour, le solde du séjour devant ensuite être intégralement réglé au plus tard un mois avant le départ,
 - ou d'un **chèque égal à la totalité du coût du séjour** (obligatoire pour toute inscription moins d'un mois avant le début du séjour).
- NB : nous acceptons les chèques bancaires ou postaux (uniquement si le compte bancaire est ouvert en CÔTE D'IVOIRE) et les mandats espèces. Il est aussi possible de **poser d'abord une option sur notre site Web ou par téléphone**. L'inscription devra alors impérativement être **confirmée sous 5 jours par votre règlement** (acompte – cf. ci-dessus – ou totalité). Passé ce délai, votre option est automatiquement annulée. Il n'est pas possible de poser une option si le séjour débute dans moins de 30 jours.

Que vais-je recevoir après l'inscription ?

Plus de papier !

ASFRAB&MB a dématérialisé l'ensemble des documents envoyés aux familles. Les documents vous sont adressés uniquement par courriel avec une **copie systématique dans votre compte client** accessible sur www.asfrabmb-ci.com

NB : vous pouvez toutefois souscrire une option (payante : 10000f par inscription) pour recevoir chez vous une version papier de ces documents.

Confirmation de l'inscription

Dès la réception de l'acompte, nous vous adressons (par courriel avec copie dans votre compte client) la **confirmation de l'inscription** de votre enfant accompagnée d'un guide "**Bien Préparer son Séjour**".

Convocation "Bientôt le départ"

Trois semaines environ avant le départ, vous recevrez un **courriel de convocation "Bientôt le départ"** vous précisant notamment l'adresse du centre, le point et l'heure de rendez-vous pour le départ de votre enfant, l'adresse e-mail pour correspondre avec lui pendant le séjour, et le numéro de téléphone pour joindre l'équipe.

ATTENTION : le courriel de convocation "Bientôt le départ" ne peut vous être adressé que si le séjour est **entièrement réglé** (nos conditions de vente prévoyant que le séjour doit être réglé au plus tard un mois avant son commencement).

Les transports

Déposer votre enfant sur le centre

Vous pouvez bien entendu **déposer votre enfant directement sur le centre de vacances**. Nous vous demanderons alors de **respecter des créneaux horaires pour ne pas perturber le début et la fin du séjour**.

NB : Cela n'est pas possible pour les séjours.

Comment lire nos prix de transport ?

Le transport est inclus dans le prix du séjour, le jeune peut voyager par ses propres moyens, mais il n'y a pas de réduction de prix.

Le transport accompagné depuis Abidjan

Pour les séjours, nous organisons un **transport depuis Abidjan**. Les enfants sont accompagnés par des animateurs de leur séjour. Vous les rencontrez donc si votre enfant voyage avec le groupe.

NB : les réservations pour ces transports sont fermées 60 jours avant le début du séjour, les inscriptions de dernière minute ne sont donc pas possibles.

Trajets : selon le cas, votre enfant peut :

-Rejoindre d'abord le groupe à Abidjan à l'aller (au retour : rentrer d'abord avec le groupe jusqu'à Abidjan)

A noter :

- Le trajet aller jusqu'à Man (retour : depuis Man) se fait normalement en avion.
- Exceptionnellement, pour des questions d'organisation, certains trajets prévus en avion pourront finalement avoir lieu en **car**. Vous en êtes alors informés **au plus tard un mois avant le départ** - Rejoindre le groupe, par un trajet en train, en gare d'arrivée à l'aller (au retour : quitter le groupe en gare de départ) : ce lieu est indiqué en brochure dans les pages consacrées aux centres.

Accompagnement des voyages en avion

L'accompagnement de votre enfant est évidemment permanent jusqu'au centre de vacances. Il est toutefois possible que l'animateur présent à l'aéroport au départ ne soit pas un animateur du séjour de votre enfant. Si c'était le cas, il veillerait à bien transmettre à l'équipe du séjour les éventuelles consignes que vous lui donneriez.

Important

Merci donc de noter que, si vous inscrivez votre enfant à un séjour, il peut arriver que nous organisions son départ le 31 juillet ou le 04 Aout et son retour le 22 Aout ou le 26 Aout.

Autres options de transport

Rejoindre le groupe à une gare d'arrivée : **Vous déposez directement votre enfant en gare d'arrivée.** Il rejoint ainsi le groupe pour faire les derniers kilomètres en car entre l'aéroport d'arrivée du groupe et le centre.

Transferts à Abidjan : Si vous n'habitez à proximité d'aucun de nos lieux de départ, que votre enfant est assez grand pour venir seul à l'aéroport, mais pas encore assez pour changer seul de gare en traversant Abidjan, **nous pouvons le prendre en charge depuis votre domicile.**

Les conditions sont les suivantes :

- Ce service (valable à l'aller et au retour) doit être souscrit au plus tard 21 jours avant le début du séjour.
- Horaires : votre enfant doit être prêt au moins 2 heures avant l'heure de convocation du groupe.
- Le tarif est de 20000f par transfert (+10000f par enfant supplémentaire)
- Merci de nous envoyer une indication claire de votre domicile, par courriel.

NB : un service équivalent peut être organisé, au cas par cas, pour des enfants arrivant en avion à l'aéroport Félix Houphouët Boigny : nous contacter.

Les assurances

Vous pouvez lire le détail des garanties de nos assurances dans nos Conditions de vente

Responsabilité civile professionnelle

ASFRAB&MB a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie CAP ASSURANCE qui couvre l'ensemble de cette activité. Pour une meilleure protection, les enfants sont tiers entre eux. Par ailleurs, ASFRAB&MB est titulaire d'une garantie financière d'agent de voyage.

Objets de valeur

Il est vivement recommandé de ne pas emporter d'objets de valeur. Nous ne sommes pas assurés et déclinons toute responsabilité dans les cas de **vols, oublis ou pertes d'objets détenus par le participant pendant le voyage et au cours du séjour.**

En cas de **perte ou de vol d'objets placés sous la surveillance de l'équipe d'animation**, le dédommagement offert par ASFRAB&MB ne pourra se faire que sur présentation de justificatifs et **ne pourra dépasser un montant** de 10000F par journée de séjour, avec un plafond de 150000F pour la totalité de la durée du séjour.

Santé

Allergies - Handicap

ASFRAB&MB estime qu'il est de sa **responsabilité morale de faire le maximum** d'efforts pour accueillir des enfants en situation de handicap, ayant un **problème de santé sérieux** ou souffrant d'**allergie sévère**. Pour nous faciliter la tâche et permettre la bonne organisation de la prise en charge, nous demandons aux parents de nous **signaler dès l'inscription les difficultés** dont souffre leur enfant et de nous retourner, dans les plus brefs délais, le questionnaire qui leur sera envoyé.

Attention : Si une famille ne respectait pas cette procédure (en raison du secret médical, c'est tout à fait son droit), mais que l'état du jeune s'avérait incompatible avec le séjour, nous devrions procéder au rapatriement du jeune aux frais de sa famille.

Traitement médical en cours

Si votre enfant suit un traitement particulier, nous vous demandons de nous l'indiquer sur la **fiche sanitaire**. Il est impératif de **joindre l'ordonnance** ou une photocopie pour l'équipe d'animation ainsi que les médicaments en indiquant sur la boîte les nom et prénom de l'enfant.

Assistant(e) sanitaire

Chaque équipe d'animation comprend un(e) **"assistant(e) sanitaire"**, **responsable notamment du suivi médical des enfants qui reçoivent un traitement**. Il ou elle intervient en cas de petit "bobo", et contacte le médecin au moindre doute. Il informe régulièrement les parents d'un enfant malade. Chaque assistant sanitaire a reçu une formation spécifique de la part du ministère de tutelle des colonies et est titulaire du certificat (ou équivalent).

Frais médicaux

Nous avançons les frais médicaux et vous demandons le remboursement à la fin du séjour.
Nous vous proposons également de souscrire une **assurance complémentaire**

Les documents nécessaires pour les séjours

Pour de plus amples informations sur les documents nécessaires pour les séjours,

La fiche sanitaire

Nous vous demanderons de remplir une fiche sanitaire (document obligatoire), pour que le directeur du séjour et son assistant sanitaire puissent suivre au mieux la santé de votre enfant. Nous vous enverrons cette fiche par courriel après l'inscription ; vous pourrez la retrouver dans les '**infos pratiques**'. Nous vous demanderons de la remettre aux animateurs le jour du départ, sous enveloppe cachetée notée au nom de votre enfant.

La pratique de certaines activités sportives

Cadre réglementaire : Pour la pratique de certains sports en centre de vacances, la réglementation impose la fourniture de documents. C'est alors toujours indiqué sur la page du séjour, dans nos brochures papier et sur notre site web. Cela vous sera de nouveau indiqué dans la confirmation d'inscription et dans la convocation "Bientôt le départ".

Certificats médicaux : Pour certains séjours sportifs, un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport, ou à la pratique du sport en compétition, est nécessaire. C'est indiqué sur la page de chaque séjour concerné et rappelé tant dans la confirmation d'inscription que dans la convocation "Bientôt le départ".